

Dix éléments à prendre en compte lors de la planification de votre avenir financier





1 Faites vôtres les trois « P » de la planification financière.

Entretenez-vous avec un **professionnel.**

Soyez **prêt!**

Mettez fin à la **procrastination...**

Prenez deux comprimés et appelez-moi au petit matin.

Il vous arrive de faire appel à un conseiller juridique ou du domaine de la santé. Il n'y a pas de raison pour que vos finances échappent à cette règle...

Le conseiller professionnel vous aidera à faire le tri parmi les options qui s'offrent à vous et établira un plan fondé sur vos objectifs à court et à long terme. Et il verra à ce que le plan s'adapte tout au long de la vie à vos priorités en constante évolution.

Cette brochure est une sorte de préalable à la rencontre que vous devrez avoir avec votre conseiller. C'est qu'elle vous présente quelques-uns des concepts qui guideront la discussion. Il ne s'agit pas d'un guide complet, loin de là. Soyez sûr, avant toute prise de décision, de consulter votre conseiller.

Soyez prêt à profiter de l'avenir.

Pour jouir d'une retraite confortable, il n'y a rien de mieux qu'un solide plan financier. Que vous rêviez de plages ensoleillées, d'un chalet dans le nord ou de bons moments avec vos proches, il est important de savoir que vos rêves peuvent se réaliser. Et tout est possible grâce à la planification financière.

Soyez prêt à faire face aux aléas de la vie.

Cela peut paraître farfelu, mais il est possible de se préparer à l'imprévu. Les dix éléments proposés ici peuvent vous aider à relever le défi. Un bon plan financier pourra vous permettre de faire face aux urgences et vous pourrez dormir l'esprit tranquille ayant la certitude que, peu importe ce qu'il survient, vos proches seront pris en charge.

Il n'y a pas de meilleur moment que maintenant!

Quel que soit votre âge ou le montant de vos économies, le meilleur moment de commencer à planifier votre avenir financier, c'est immédiatement.

Rappelez-vous que le plan financier mis en place aujourd'hui sera demain le fondement de votre sécurité financière et de celle de vos proches.

2 Étudiez tout d'abord votre situation actuelle.

Êtes-vous prêt?

Comme le veut le dicton, comment savoir où l'on va si l'on ne sait pas d'où l'on vient. La planification financière commence par l'évaluation de l'état actuel de ses finances.

Avant votre entretien avec le conseiller, faites le décompte de vos gains, de vos dépenses et de vos économies.

Je ne l'ai pas vu venir!

Devant l'inattendu, nous sommes souvent pris au dépourvu par manque d'information. Il vaut mieux s'y prendre à l'avance, quand tout est calme et qu'on a le temps devant soi.

Une urgence, mais de quoi parle-t-on?**a) Finance**

En cas d'urgence financière, vous serez heureux de disposer d'un plan, caractérisé par ce qui suit :

- On y trouve l'équivalent de trois à six mois de frais de subsistance facilement accessible (un compte épargne, par exemple). Il faut prendre en considération toutes les dépenses (hypothèques, prêts, loyer, diverses factures, l'épicerie, etc.).
- Cette somme est à part du reste de ce que vous possédez. Il sera ainsi plus facile de résister à la tentation d'y puiser.

b) Soins médicaux

En cas d'urgence médicale, l'accès aux renseignements personnels peut être crucial. Prenez donc le temps de remplir les listes de vérification en cas d'urgence (une par membre de la famille) et de confier à un proche, un ami ou un voisin l'endroit où elles se trouvent. La liste comporte ce qui suit :

- Nom, adresse et téléphone des médecins
- Groupe sanguin
- Allergies
- Médicaments et posologie
- Antécédents familiaux
- Numéros de police d'assurance, coordonnées des assureurs et garanties souscrites

c) Aléas de la vie quotidienne

Si, dans le cadre de la vie quotidienne, survient un pépin (réunion qui prend du retard, bouchon sur l'autoroute, etc.), qui pourrait passer prendre vos jeunes à la maternelle? Y a-t-il un voisin qui pourrait s'occuper, jusqu'à votre arrivée, de votre fils scolarisé au primaire? Pourriez-vous contacter les enseignants en cas de besoin?

Vous saurez mieux faire face aux aléas de la vie quotidienne si vous laissez chez des amis ou de proches les renseignements suivants :

- Nom, adresse et téléphone de l'école de chaque enfant
- Nom et téléphone des personnes autorisées à prendre après l'école les jeunes de la maternelle
- Nom au long de l'enseignant de chaque enfant
- Nom, adresse et téléphone (fixe et cellulaire) d'un voisin de confiance

Mise à jour régulière

La mise à jour de tous ces renseignements est essentielle. Une fois par année, actualisez les différentes listes. Faites-le plus souvent en cas de modifications importantes.

Recueillir toute cette information peut sembler compliqué. Nous disposons toutefois de l'outil capable de vous aider. Demandez à votre conseiller de vous faire part du Système d'information personnelle et financière d'*ivari*.

4

Assurez l'avenir de vos proches.

Si vous étiez atteint d'une maladie grave ou que vous veniez à décéder, vos proches disposeraient-ils de la protection financière dont ils pourraient avoir besoin?

L'un des meilleurs moyens à votre disposition est la prise d'une assurance appropriée, c'est-à-dire du bon type de protection et du bon montant.

Assurance vie

Contracter une assurance vie est indispensable si vous êtes responsable, en tout ou en partie, du bien-être financier de vos proches. Ceux-ci sont alors en mesure de conserver leur mode de vie même s'ils ne peuvent plus compter sur votre revenu.

À l'achat d'une assurance vie, il y a plusieurs facteurs dont il faut tenir compte. Le plus important, c'est l'évolution au fil du temps du besoin de protection des assurés. En d'autres mots, l'assurance dont vous avez besoin aujourd'hui risque de ne pas être la même, disons dans 15 ans, une fois l'hypothèque purgée et les enfants sur le marché du travail. L'évaluation de vos besoins d'assurance en fonction de la durée (à court terme et à long terme) peut vous aider à trouver les produits vous convenant le mieux. Si, par exemple, vous savez que votre hypothèque sera amortie dans 10 ans, vous pourriez vouloir opter pour une temporaire. Pour ce qui est des besoins qui s'étalent sur une plus longue

période, comme la planification successorale ou le financement de la retraite, l'assurance vie permanente est sans doute l'idéal.

Portrait-Assurance

Il n'est pas toujours facile de déterminer le montant d'assurance dont on a besoin et le moment où cette protection est nécessaire, surtout que les besoins en assurance évoluent tout au long de la vie. Portrait-Assurance, outil interactif et convivial d'*ivari*, vous propose une solution d'assurance personnalisée et adaptée à vos besoins à chaque étape de votre vie.

Assurance invalidité (AI)

En cas d'accident ou de maladie, l'assurance invalidité peut faire la différence entre disposer d'un revenu ou en être dépourvu. Cela est particulièrement important si vous êtes le seul ou le principal soutien de famille ou si vous êtes la personne clé de l'entreprise.



Assurance maladies graves (AMG)

Si vous recevez un diagnostic de maladie grave (cancer ou maladie cardiaque), pourriez-vous prendre en charge les frais médicaux et compenser la perte de revenu? Malgré bien des variantes, l'assurance maladies graves (avenant ou police autonome) permet, en cas de diagnostic de maladie grave et sous réserve d'une période de survie de 30 jours, la prise en charge des frais du suivi médical.

Assurance soins de longue durée (ASLD)

Comme l'assurance maladies graves, l'assurance soins de longue durée (ASLD) prévoit la prise en charge des traitements rendus nécessaires par une blessure, la maladie ou la perte des capacités fonctionnelles. Même si l'âge n'est pas un facteur déterminant, ce genre d'assurance est habituellement proposé aux plus âgés. Les frais associés aux soins de longue durée dans un CHSLD (centre d'hébergement et de soins de longue durée) ou un centre privé de réadaptation professionnelle coûtent souvent très cher. C'est une couverture qui peut donc vous faire économiser des centaines de milliers de dollars.

Autofinancement de l'AI, de l'AMG et de l'ASLD

S'il est vrai que la prise d'une police d'assurance maladies graves (AMG) avec tarification complète peut être l'option qui a le meilleur rapport coût-efficacité, il y a, pour ceux qui le souhaitent, divers modes d'autofinancement de l'assurance invalidité, maladies graves ou soins de longue durée. L'autofinancement par le biais d'un élément clé présent dans l'assurance vie s'offre aux retraités qui trouvent exorbitant le coût d'un régime permanent d'assurance maladies graves ou d'assurance invalidité.

Vous avez besoin d'une assurance vie? Pourquoi ne pas contracter une assurance vie universelle (VU), dont l'un des éléments clés est la prestation du vivant de l'assuré. Voilà un moyen de disposer des fonds nécessaires à la prise en charge des frais associés à une invalidité professionnelle ou attribuable à une maladie grave. Il vous suffit de faire des dépôts réguliers dans le compte d'épargne souple de la police VU.

Quels sont les avantages de l'autofinancement de l'AI et de l'AMG?

- La fréquence et le montant des dépôts vous appartiennent, sous réserve de certaines limites.
- Les régimes permanents AI et AMG sont coûteux et les conditions d'admissibilité sont rigoureuses.
- Vous n'avez pas à payer pour des options ne vous intéressant pas.
- Les prestations sont libres d'impôt[†] et les retraits depuis le compte d'épargne souple sont sans frais.^{††}

Quels sont les risques associés à l'autofinancement?

L'autofinancement de l'AMG et de l'AI, désigné au contrat sous le nom de « prestation du vivant de l'assuré », n'est pas un produit qu'il faut souscrire à part. Il s'agit plutôt d'une prestation d'invalidité libre d'impôt[†] intégrée au contrat, dont le financement s'effectue grâce aux dépôts dans le compte d'épargne souple.* Vous avez droit à la prestation si vous êtes atteint d'une invalidité professionnelle ou d'une invalidité attribuable à l'une des 26 affections se trouvant sur la liste.**

Rappelez-vous que l'assurance vie universelle ne peut pas prendre en charge tous les frais immédiats ou à court terme associés à une maladie grave ou à une invalidité. Il faut donc souscrire une assurance maladies graves jusqu'à la retraite ou jusqu'à l'accumulation d'un montant suffisant.

[†] La prestation est désignée dans la police sous l'appellation de « prestation du vivant de l'assuré ». En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les prestations ne sont pas imposables à la date de publication du présent document. *ivari* ne peut garantir ni n'est responsable du traitement fiscal qui leur est réservé. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal pour obtenir un avis personnalisé.

^{††} Le montant en provenance du compte d'épargne souple est désigné dans la police sous l'appellation de « valeur nette du fonds ».

* Veuillez prendre note que l'accès au montant provenant du compte d'épargne souple aura des incidences sur la garantie au décès. Pour plus de précisions, prière de consulter votre conseiller.

** Pour plus de renseignements sur les conditions qu'il vous faut remplir pour être reconnu « invalide » et sur le calcul des prestations, veuillez consulter le contrat. Toute invalidité attribuable à un état préexistant est exclue.

Tout adulte, même bien portant, devrait avoir un testament. Si vous n'en avez pas - et la majorité des adultes n'en ont pas -, c'est le moment idéal pour vous rappeler le troisième « P », soit celui lié à la procrastination ou si vous préférez, le fait de toujours tout remettre au lendemain. Disposer d'un testament est important même si vous ne pensez pas avoir quoi que ce soit de valeur à transmettre. Voici pourquoi...

Si, à votre décès, vous êtes intestat (sans testament), les lois de la province où vous résidez se chargent de répartir vos biens. On n'y tient compte ni de vos souhaits ni de ceux de vos proches. Cela peut entraîner d'importants conflits, tout particulièrement pour les biens de valeur réelle ou affective. Vous ou vos proches n'aurez également rien à dire sur les questions de mise sous tutelle d'enfants mineurs et de choix du liquidateur de

la succession. Nous recommandons vivement de faire appel à un expert, un notaire par exemple, pour rédiger votre testament.

Planification successorale

En plus du testament, il y a d'autres outils de planification successorale, notamment les fiducies, l'assurance vie et l'assurance soins de longue durée. Faire appel à eux est un moyen de protéger vos actifs de votre vivant et de vous assurer qu'ils sont, à votre décès, distribués conformément à vos souhaits.

La complexité des lois fiscales et successorales devrait vous inciter à faire appel à un expert du domaine, notamment un notaire. Après avoir traversé une étape importante de la vie (mariage, divorce, naissance, décès), n'oubliez pas d'actualiser votre plan successoral.



Le moyen le plus rapide de vous sentir en sécurité financière, c'est de réduire vos dettes, voire de les éliminer. Malheureusement, pour beaucoup de Canadiens, les niveaux d'endettement n'ont jamais été aussi élevés. Selon un sondage de l'Association canadienne de la paie de septembre 2009, les deux tiers des Canadiens de 18 à 34 ans auraient des ennuis financiers s'ils étaient sans salaire pendant une semaine seulement.¹

¹ Source : <http://www.cartesdecreditducanada.com/faible-taux.php>

Le saviez-vous?

- On estimait à 37 millions le nombre de cartes de débit et à 72 millions le nombre de cartes de crédit en circulation en 2009 (source : Euromonitor International, janvier 2010).
- Selon Equifax Canada, le total de l'endettement par carte de crédit atteignait, en septembre 2009, 78 milliards \$, en progression de 2 milliards \$ par rapport à septembre 2008 (source : Toronto Star, décembre 2009).
- Les retards de paiement de plus de 90 jours ont bondi de 53 % entre septembre 2008 et septembre 2009, atteignant 3,6 milliards \$. Parmi les grandes villes, c'est Toronto qui l'emportait en octobre avec un taux de 2,14 %, la moyenne nationale étant de 1,67 % (source : Toronto Star, décembre 2009).
- En 2008, les Canadiens ont imputé sur leurs cartes la somme de 267 milliards \$ (source : Toronto Star, décembre 2009).



Finies les folies!

Il est temps de se pencher avec sérieux sur vos dettes et de voir comment vous pouvez les réduire ou les éliminer.

Cartes de crédit

En cas d'endettement par carte de crédit, il vous faut tout d'abord maîtriser votre accès au crédit avant de commencer à tout rembourser. Quelques options s'offrent à vous.

C'est souvent les taux d'intérêt, non les montants imputés sur votre carte, qui sont la porte d'entrée vers l'endettement. Si vous êtes un bon client, qui a toujours su effectuer à temps ses paiements, demandez à la société émettrice un taux d'intérêt plus faible applicable au solde. Même en cas de refus, qu'avez-vous à perdre?

Hypothèques

Savez-vous qu'il y a de bonnes dettes, c'est-à-dire des dettes qui vous permettent de tirer parti d'un avoir ou d'un droit de propriété. Les hypothèques en sont un exemple patent. Grâce à elles, vous vous constituez un avoir sur la valeur de la propriété, dont le prix monte au fil du temps. Purger son hypothèque est toujours une bonne chose, même si ce n'est pas toujours LA priorité en matière de désendettement.

Avoir propre foncier

Au fur et à mesure que s'accroît la valeur de votre résidence, il pourrait être tentant d'accéder à cet « avoir foncier ». Si c'est pour créer une « bonne dette », c'est-à-dire pour valoriser votre résidence grâce à des rénovations ou des ajouts, c'est sans doute une bonne idée. Il est sage de consulter un expert financier avant de faire quoi que ce soit.

La temporaire par rapport à l'hypothèque

De nombreux Canadiens ne savent pas que la souscription de l'assurance prêt hypothécaire de l'institution financière n'est pas la seule option qui s'offre à eux. Il y a aussi l'assurance temporaire. Celle-ci propose une solution de rechange plus polyvalente et souvent meilleur marché. Vous pouvez mettre à l'abri non seulement l'avenir de vos proches, mais aussi votre résidence. Vous y gagnez donc au change une plus grande protection et une plus grande souplesse.



7

Servez-vous en premier!

Petit à petit, vous vous retrouverez avec un joli magot...

Traitez-vous de la même façon que si vous étiez l'entreprise de câblodistribution ou le concessionnaire automobile. C'est la stratégie, facile à mettre en place, que nous vous proposons d'adopter.

Après révision de votre budget mensuel, établissez avec réalisme le montant à épargner. Faites preuve de discipline et mettez les fonds dans un compte d'épargne ou de placement distinct plutôt que dans un compte « actif ». Vous pensez ne pas pouvoir résister à la tentation de piger dans le compte. Demandez à la banque d'effectuer automatiquement les transferts. Quand vous disposerez d'un joli petit magot, faites, avec le concours de votre conseiller, des placements à long terme.

Le fin mot de l'histoire du programme d'achats périodiques par sommes fixes

L'investissement peut se gérer sur le long terme, le court terme ou une combinaison des deux. Si, fort inquiet des perspectives à court terme, vous avez des objectifs à long terme, discutez avec votre conseiller d'une stratégie axée sur les achats périodiques par sommes fixes. Des placements de petites sommes à intervalles réguliers, que ce soit en période de marché haussier et baissier, voilà un excellent moyen pour dissiper l'angoisse associée au placement d'une grosse mise unique.

8

Optez pour la répartition de l'actif.

Vous êtes sans doute familier avec l'adage selon lequel il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Cet adage résume bien la réflexion à la base de la stratégie appelée « répartition de l'actif ».

La répartition de l'actif n'est pas un jeu de devinettes. La maîtrise du risque et la construction d'un avenir financier plus solide peuvent se réaliser grâce à des placements dans une combinaison d'actifs dont le ratio risque-rendement est excellent. Votre conseiller peut vous aider à établir votre profil de tolérance au risque et à identifier le mélange d'actifs qui vous aidera à atteindre vos objectifs personnels.

Pourquoi l'investissement à long terme donne-t-il de bons résultats?

Lorsqu'il s'agit d'investir, il vaut peut-être mieux opter pour une approche à long terme empreinte de discipline. Sur le court terme, les marchés sont souvent volatils. Il est alors tentant de passer d'une stratégie à l'autre et de changer ses placements. Il s'agit d'une réaction automatique face à des nouvelles catastrophiques. C'est loin d'être l'approche idéale en matière d'investissement. Il est prouvé que les investisseurs qui restent entièrement investis sur le long terme se tirent mieux d'affaire que les autres.

Une stratégie de placement empreinte de discipline s'appuie sur des faits historiques, notamment sur la présence, dans les marchés boursiers, de cycles faits de hauts et de bas et de gains à plus long terme. Investir sur le court terme peut être très tentant. Il faut toutefois savoir que les décisions prises dans un tel contexte peuvent nuire grandement aux rendements. Les investisseurs qui, au lieu de conserver leurs placements dans un portefeuille équilibré, les misent sur la catégorie d'actifs la plus performante de l'année précédente sont loin de toujours mieux s'en tirer.

Votre conseiller peut vous aider à définir ce que serait une approche à long terme. Il s'agit d'établir un portefeuille équilibré qui prend en compte votre style de placement, vos objectifs financiers et votre tolérance au risque.



Ne vaudrait-il pas mieux d'être heureux de prendre sa retraite plutôt que de s'en inquiéter? La sécurité repose sur une stratégie de retraite bien planifiée, mise à jour au moins une fois par année, à laquelle on est fidèle.

La première étape consiste à établir le revenu mensuel ou annuel dont on aura besoin pour conserver son mode de vie. Votre conseiller peut vous être d'un grand secours.

Puis il faut savoir d'où proviendront les fonds. Voici les trois sources les plus courantes.

Parlons argent!

À la retraite, la plupart des Canadiens tirent leur revenu de trois sources potentielles, que nous appelons les trois piliers.

Les trois piliers du revenu à la retraite

- 1) Régimes de retraite de l'employeur
 - Régime de retraite à prestations déterminées (RRPD)
 - Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)
- 2) Régime de pension de l'État
 - Régime de rentes du Québec (RRQ) ou régime de pensions du Canada (RPC)
 - Sécurité de la vieillesse (SV)
- 3) Épargnes personnelles
 - REER/CELI
 - Placements non enregistrés

Régimes de retraite de l'employeur

Il y a deux types de régime :

1) Régime de retraite à prestations déterminées (RRPD)

En vertu de ce régime, le montant touché à la retraite est connu. Le calcul s'appuie le plus souvent sur les années de service et le salaire. S'il est vrai qu'il y a plusieurs manières de calculer le revenu, le dénominateur commun, c'est que l'employeur prend tous les risques d'investissement. Lorsque le rendement n'est pas au rendez-vous, celui-ci doit, s'il veut que les participants touchent leur dû, combler le déficit. C'est pour cette raison que les employeurs ont été nombreux à opter pour le régime de retraite à cotisations déterminées.

2) Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Même si l'employeur et l'employé cotisent tous deux au régime, le montant touché à la retraite est largement tributaire de la cotisation du participant. Le risque d'investissement est donc du côté du participant.

C'est pourquoi celui-ci doit faire souvent appel à son conseiller pour s'assurer de la pertinence de ses placements.

Dans le secteur privé, le régime de retraite à cotisations déterminées est passé, entre 1991 et 2006, de 14 à 27 %.* Les employeurs sont donc moins enclins à prendre en charge le risque d'investissement associé à la garantie du revenu de retraite de leurs employés.

* Source : Étude de CGA-Canada « Regard sur l'évolution des régimes de retraite privés canadiens : le point sur la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées en 2010 », 2010.

Régime de rentes du Québec (RRQ), régime de pensions du Canada (RPC) et Sécurité de la vieillesse (SV)

Il s'agit ici du pilier de base, soit celui auquel chaque Canadien a droit. Il y a tout d'abord le RRQ ou le RPC financé par vos cotisations. On l'a créé pour qu'il remplace votre revenu jusqu'à concurrence de 25 %. La SV, financée par l'État, est versée à tous selon leur âge, leur statut juridique et le nombre d'années de résidence au Canada. Les prestations d'État se monteront, en moyenne, pour chaque Canadien, à moins de 18 000 \$ par année. Il est évident que vous aurez besoin d'autres sources de revenu.

Épargnes personnelles

Voici un pilier du financement de la retraite sur lequel vous pouvez avoir un effet direct et important. L'épargne personnelle provient de sources variées, notamment des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et des régimes non enregistrés. Plus tôt commence le versement des cotisations, même minimales, plus élevé est le montant accumulé. Les sommes disponibles n'étant pas illimitées, il est recommandé de prendre rendez-vous avec son conseiller. Il saura trouver la combinaison qui convient...

Il faut commencer le plus tôt possible...

Chaque pilier pris individuellement ne suffit pas à assurer une retraite appropriée. Il est donc important de commencer le plus tôt possible et d'épargner le plus possible.

En conclusion...

Maintenant que vous connaissez les dix stratégies retenues en matière de sécurité financière, le moment est venu de vous rappeler les trois « P » de la planification financière :

- Entretenez-vous avec un **professionnel**.
- Soyez **prêt!**
- Mettez fin à la **procrastination...**



NOTES

Forte d'un réseau national de milliers de conseillers indépendants, *ivari* propose aux Canadiens une gamme complète de produits d'assurance bien adaptés à leurs besoins. Le savoir-faire, les produits et les services qui sont au cœur de sa réussite ne cessent de faire leurs preuves depuis plus de 80 ans. De par son engagement total en faveur de l'ouverture et de la transparence dans tout ce qu'elle entreprend, *ivari* cherche à promouvoir une toute nouvelle façon de parler assurance. Elle en fait la promesse. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ivari.ca.



500-5000, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2N 7J8
www.ivari.ca

MC Ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'Ivari Canada ULC. Ivari est autorisée à utiliser ces marques.